

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU**SETTIMANALE CORSU**
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**ART'ENVOL****TROUVER LA RÉSILIENCE DANS
LA PRATIQUE ARTISTIQUE**

P4 À 6

1,75€

ÉDITO P2 • OPINIONS P3
ASSEMBLÉE P12 • FORMATION P13
AGENDA P14 • CARNETS DE BORD P15
KAMPÀ P16
ANNONCES LÉGALES P7

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Membre du SPHR
et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli : 06 86 69 70 99
pfa@aurelli.com

Directeur délégué :
Jérôme Fabro-Aurelli : 06 75 12 93 47
jfa@aurelli.com

Chef d'édition
Elisabeth Milleliri : 06 44 88 69 40
informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction
Eric Patris : 06 44 88 66 33
eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA

Secrétariat
Bernadette Benazzi : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36
gestion@corsicapress-editions.fr

ANNONCES LÉGALES
Albert Tapiero : 04 95 32 89 92
al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS
Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97
icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS
au capital social de 25 000€
114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu
20600 BASTIA
Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques
Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLO.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009
Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

OPINIONS

POLITIQUE ASSEMBLÉE

P4 À 6

FORMATION DIPLOÔME DE MANIPULATEUR RADIO À AJACCIO

P3

P12

P13

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

CARNETS DE BORD

KAMPÀ

ANNONCES LÉGALES

P14

P15

P16

P7

Pericul'Orsu

À MODU NOSTRU

Un c'hè più un palmu di nettu à l'AC Ajacciu, induv'ella si stalla una crisa pruferda. Dopu una prima parti di campiunatu di Liga 2 bella povara, a ripresa di ghjinnaghju hà cunfirmatu issa gattiva dinamica, incù una disfatta in Timizzolu contr'à Annecy a settimana scorsa. Hè stata a scunfitta di troppu pà Mathieu Chabert, l'intrenori chì avia rimpiazzatu à Olivier Pantaloni di lugliu di u 2024. L'omu urighjinariu di Béziers è l'ACA ani dicisu insemi di piantà a so cullaborazioni. Una manera pà i dirighjenti di pruvà à scuzzulà un effettivu chì un ci la faci micca à truvà l'ispirazioni nicissaria pà vincia a minima partita. Puru s'è u club hè nanzultimu di Liga 2, u peghju un hè micca a so situazioni spurtiva, ma quilla finanziaria. U so debbitu saria inghjiru à più di 7 milioni d'auri, trà un sponsor purtughesu chì un hè mai virsatu i soldi ch'ellu duvia quandu l'Orsi erani in Liga 1 dui anni fà, è a mancanza di i diritti televisivi di pettu à u fiascu trà a Liga di Ballò Prufiziunali è i diffusori putenziali. In più di quissa, s'hè ampara tu chì a vendita prumissa di l'AC Ajacciu da quì à u 31 di dicembri scorsu, a sola spiranza chjara di salvezza, hè svanita. Di più cà a squadra, hè tuttu u patrimoniu immobiliari di u club chì custituisci un valori intarissantissimu pà quilli chì vulariani rializà un'uparazioni simuli. Ma par avà, st'argumentu di pesu un basta mancu. Luni scorsu, una riunioni hè stata urganizata trà i dirighjenti è più di 150 sostenidori chì dumandani una trasparenza tutali nant'à a strategia è i conti di a casa bianca è rossa. Malgradu i risposti chì sò stati dati à l'intarrugazioni di l'uni è di l'altri, l'inchietudini fermani forti. I settimani chì venini pà pruvà à salvà un'istituzioni di u sport in Corsica sarani decisivi è dumandarani a mubilizzazioni di tutti l'attori chi, da vicinu o da luntanu, pon purtà a so petra à st'edifiziu chì ricusa di trafalassini. Dopu à tanti strazii pà arradicassi dipoi guasgi trent'anni inde u mondu prufiziunali, saria un piccatu di ritruvassi incù l'amatori, ch'ella sighi à u nivellu naziunali o peghju, regiunali. Senza cuntà tutti l'impieghi chì sò minacciati... ■ Santu CASANOVA

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'À A RETA

«**Oh bah moi vous savez, j'y comprends pas grand-chose à ça....»** Vous imaginez le désastre, si lors d'un entretien d'embauche, le postulant lâchait une phrase de ce tonneau-là? Dans le monde de l'entreprise, cette franchise ne paie pas et vous vaut seulement une invitation ferme -et pas toujours polie- à aller traverser la rue un peu plus loin. En politique, par contre, et surtout au gouvernement, avoir des compétences ne serait-ce que basiques dans un domaine, n'est apparemment pas un pré-requis pour se voir confier des responsabilités. On a donc eu ainsi un ministre de l'Agriculture incapable de donner l'équivalence en mètres carrés d'un hectare et qui invoquait à sa décharge que «*les maths, c'est pas mon fort*». Quelques années plus tard, on lui a donc octroyé le ministère de l'Économie, sans doute histoire de nous démontrer à quel point il disait vrai. Sur la même lancée, Elisabeth Borne, fraîchement nommée ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, n'a pas caché qu'elle n'était pas «*une spécialiste de ces sujets*». Elle l'a même dit à deux reprises. Mais où serait le problème? Car, a-t-elle ajouté, «*Je ne crois pas qu'on attende d'un ministre qu'il soit un spécialiste de ses sujets*». D'aucuns font observer qu'elle n'a pas tort et qu'un ministre doit surtout savoir s'entourer de conseillers compétents dans «*ces sujets*». C'est vrai, mais il devra alors savoir les écouter. Or à ce jour, la capacité d'écoute ne paraît pas être le fort d'Elisabeth Borne. D'autres la jugent trop modeste: elle a plus d'expérience qu'elle ne le dit, après tout, au début des années 1990, elle a été conseillère au ministère de l'Education nationale, donc elle s'y connaît forcément un peu. Non? Sauf à supposer que les conseillers dont s'entourent un ministre peuvent, eux aussi, ne pas être des «*spécialistes*». En tout cas, cette ligne sur le CV de Mme Borne ne semble pas lui avoir laissé un souvenir impérissable, si on s'en tient à ses propos. Reste que dans une France qui barbotte dans la crise politique, ce genre de déclaration n'est pas de nature à favoriser la réconciliation que le Premier ministre a appelée de ses vœux. À moins que ce souhait de réconciliation ne s'adresse pas aux Français, bien sûr. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

 **BFMTV** @BFMTV · 5 janv.

Elisabeth Borne, ministre de l'Éducation nationale: "Je ne crois pas qu'on attende d'un ministre qu'il soit un spécialiste de ses sujets"

 **Ka'Sperd** @SecretKanyon · 5 janv.

Ok bon ben je postule la prochaine fois, moi aussi je veux des avantages sans rien y connaître. C'est marrant parce qu'en entretien d'embauche cette phrase elle marche pas super 😂

 **Lili Adresan** @AdresanSoso

Bonjour Madame Bergé, je m'appelle Robert, je suis mécanicien poids lourd et je serais votre chirurgien pour réaliser cette opération à cœur ouvert.

N'ayez pas peur, comme dit Madame Elisabeth Borne "Je ne crois pas qu'on attende d'un ministre qu'il soit un spécialiste de ses sujets"

 **Albert Frelon** @lauhadj2 · 5 janv.

En réponse à @BFMTV

Borne a raison. On peut très bien être ministre des finances et spécialiste de la littérature porno.

 **SNUDI-FO 53** @SNUDIFO53 · 6 janv.

#Borne n'est pas spécialiste des sujets liés à l'**#education**, en revanche elle sait parfaitement comment passer en force sur des budgets d'austérité (suppressions de postes) ou des réformes rejetées (**#retraites**...). Elle est là pour finir le boulot...

 **Florian Deygas** @FloDeygas · 5 janv.

Que nos amis de l'Éducation nationale se rassurent : dans le domaine du handicap, nous aussi avons souvent des ministres qui ne sont pas spécialistes, mais curieusement, cela ne choque personne !

 **Dominique Cuppens** @CuppensD · 22h

C'est pourquoi on a eu pendant 7 ans un ministre des finances qui ne sait pas compter,

 **Les Stylos Rouges** @stylos_les · 6 janv.

Heureusement qu'ils ont nommé un non spécialiste à l'économie pendant 7 ans, cela nous a permis d'avoir 1200 milliards de déficit. Des amateurs, ce sont même eux qui le disent !

 **Najib Bayoumi** @NajibBym · 5 janv.

Elisabeth Borne a raison. On attend pas des ministres de Bayrou qu'ils soient des experts. On attend qu'ils partent.

HUMEUR

Dix ans après, être toujours Charlie

Le 7 janvier 2015, la France assiste impuissante à l'horreur. Alors que la rédaction de *Charlie Hebdo* est la cible de menaces depuis la publication de caricatures de Mahomet quelques années plus tôt, les frères Kouachi pénètrent dans les locaux pourtant sécurisés de l'hebdomadaire satirique, lourdement armés. «*Vous allez payer car vous avez insulté le Prophète*», lancent-ils avant d'abattre froidement douze personnes, dont certaines figures emblématiques du journal comme Cabu, Charb, Tignous, Wolinski, Bernard Maris, Honoré, et Elsa Cayat. L'onde de choc est immense. En France, au XXI^e siècle, on peut mourir à cause d'un dessin. Mourir à cause d'un trop-plein de liberté. Alors, une marche républicaine historique est organisée le 11, et quatre millions de personnes, refusant de céder à l'obscurantisme, défilent partout en France sous le slogan «*Je suis Charlie*». La vague de soutien à l'hebdomadaire en perte de vitesse depuis quelques années est également immense. Huit millions d'exemplaires d'un numéro spécial publié par les rescapés seront d'ailleurs tirés et traduits en plusieurs langues. Mais aujourd'hui que reste-t-il de cet esprit Charlie? Beaucoup de ceux qui disaient hier soutenir la liberté d'expression et défendre coûte que coûte la laïcité semblent avoir revu leur position en dix ans. Notamment à gauche. Jean-Luc Mélenchon - pour ne citer que lui - qui avait prononcé un puissant éloge funèbre pour Charb, dont il se disait proche, semble aujourd'hui avoir un sens de la laïcité et de la liberté d'expression à géométrie variable. Certaines caricatures de l'hebdomadaire pas toujours au goût d'une opinion publique pas prête à accepter que l'on puisse rire sur certains sujets, ont également mis le journal à l'index au fil des années. Pourtant dans un numéro spécial intitulé «*Increvable!*» en kiosques depuis ce mardi pour commémorer les dix ans de l'attentat, en se fondant sur un sondage Ifop, l'hebdomadaire affirme que 76 % des Français sont toujours pour la liberté de caricaturer. Du moins, tant que cela ne les touche pas personnellement. ■ **Manon PERELLI**

ART'EN VOL

TROUVER LA RÉSILIENCE GRÂCE À LA PRATIQUE ARTISTIQUE



Photo William Lecler

Lorsqu'on est confronté au handicap, à la dépression, au burn-out ou à un accident de la vie, l'isolement social nous guette souvent. La pratique d'une discipline artistique peut alors aider à renouer des liens, regagner de la confiance en soi et se reconstruire.

Françoise Follacci et William Lecler en ont fait l'expérience.

C'est pourquoi ils ont créé l'association Art'Envol.

Durant 22 ans, Françoise Follacci a exercé la profession de chirurgien-dentiste. Jusqu'en 2015 où elle est victime d'un grave accident. C'est le début d'un parcours extrêmement éprouvant qui durera près de quatre ans: seize interventions chirurgicales, des complications, un périple d'hôpital en hôpital puis d'hôpital en centre de rééducation, ce qui la contraint à vivre éloignée de siens. Et si reste l'espoir de pouvoir un jour se passer d'un fauteuil roulant et marcher à nouveau, elle prend très vite conscience qu'elle va devoir se forger une autre vie. «*J'ai su assez rapidement que je ne pourrais jamais reprendre mon boulot. Je m'étais toujours dit que si j'avais l'occasion de changer de vie, je ferais de la coutellerie ou de la bijouterie. Au début, de mon hospitalisation, cela dit, j'ai surtout lu énormément. Comme j'ai dû rester allongée sur le dos pendant un mois, j'ai même développé une tendinite à force de tenir mes livres à bout de bras.*» Elle réalise également qu'un smartphone peut non seulement permettre de rester en contact avec la famille et les proches mais aussi ouvrir de nouveaux horizons. «*Avant mon accident, à part la*

météo, je n'avais aucune application installée sur mon téléphone, sourit-elle. Mais j'ai découvert les textes d'Alice Emelvé, je suis entrée en contact avec elle et elle m'a invitée sur un groupe Facebook de personnes qui écrivaient. Je me suis mise à écrire, à jouer avec les mots. Un jour, je lui ai envoyé un poème, qu'elle a publié sur la page du groupe, ce qui m'a encouragée à continuer.»

De fil en aiguille, via les réseaux sociaux, Françoise fait la connaissance de nombreuses personnes qui écrivent ou ont une activité artistique telle que le dessin, la peinture ou la photographie. «*Et je me suis rendu compte que la plupart étaient handicapées, comme moi, mais que beaucoup ne parvenaient pas à diffuser leur travail, à lui donner une visibilité. Alors je me suis dit: pourquoi ne pas créer une association qui leur permettrait de faire connaître ce qu'elles font, de lutter contre l'exclusion sociale que génère souvent le handicap, et qui aiderait ceux qui se retrouvent exclus après une longue maladie, un accident, une dépression, à trouver de la résilience grâce à une activité artistique?*» Un constat et un souhait que par-
ta-



Photo DR via Art'Envol

Françoise Follacci et William Lecler

Atelier bijouterie



Photo William Lecler

« Art'Envol s'adresse à tout le monde, à tous ceux qui ont besoin de remonter la pente, de rebondir. Dans l'association, ce sont le plus souvent des personnes atteintes de handicap qui animent des ateliers. »

geait William Lecler, rencontré via un groupe Facebook dédié à la poésie. Cet ancien photographe spécialisé dans la couverture des concerts est lui aussi un « accidenté de la vie »; à la suite de problèmes de santé, il a dû renoncer à sa carrière et toute sa vie s'en est trouvée bouleversée. L'écriture lui a permis de ne pas sombrer, de se reconstruire et de revenir à la photographie mais aussi d'aider ceux qui, comme lui, ont vu leur existence quitter ses rails, en se reconvertisant pour devenir aide médico-psychologique auprès de personnes handicapées. En 2017 ils co-fondent donc l'association Art'Envol, alors que Françoise est toujours en fauteuil roulant. Dans un premier temps, l'association organise des expositions mais ne dispose pas encore d'un local. « Les premières expositions ont eu lieu dans le centre de rééducation des Molini où j'étais admise, reprend Françoise. Quand j'ai pu remarcher, je suis revenue à l'idée de faire de la coutellerie, puis je me suis réorientée vers la bijouterie: on travaille aussi le métal, mais les bijoux, on peut les porter! Cela dit, il fallait un local. Avec des fonds personnels, j'ai pu acquérir à Propriano une cave, avec un sol

en terre battue, que nous avons réaménagée grâce au soutien du groupe d'action locale Leader*. On a commencé à proposer un atelier de création de bijoux, puis peu à peu, d'autres activités sont venues s'ajouter: photo, marqueterie, reliure, info-graphie... L'idée principale, c'est l'inclusion, donc le critère n'est pas le handicap; Art'Envol s'adresse à tout le monde, à tous ceux qui ont besoin de remonter la pente, de rebondir. Dans l'association, ce sont le plus souvent des personnes atteintes de handicap qui animent des ateliers. Nous ne donnons pas de cours de peinture car cette activité était déjà proposée par une autre association à Propriano, mais nous exposons les œuvres de personnes en situation de handicap qui travaillent parfois seules chez elles. Exposer leur redonne confiance en elles et les valorise. Même chose pour les personnes qui écrivent et qu'on édite ou pour qui on organise des lectures de leurs textes. L'association accompagne aussi ceux qui veulent entreprendre une reconversion professionnelle. »

En 2018, Françoise est éditée chez Colonna édition, avec la parution d'Aléas, recueil de poésie où elle livre ses réflexions



Expo dans les locaux de l'association

« Les photographies de William et les bijoux que je réalise sont vendus au bénéfice de l'association. »

«sur la précarité de la vie, qu'un rien suffit à faire basculer, mais aussi sur les heureux hasards qui peuvent découler des épreuves». Cette même année, Art'Envol reçoit le prix de la solidarité décerné par le magazine *Version Femina*. Une récompense qui vaut à l'association un regain de notoriété au delà de la Corse. «Des gens nous ont contactés d'un petit peu partout sur le continent pour nous demander de les aider. Si toute la partie ateliers est concentrée sur Propriano et sa micro-région, notre rayon d'action est donc beaucoup plus large, notamment pour l'édition. On organise aussi des expositions sur le continent.» L'association est soutenue par la municipalité d'Olmeto, celle de Propriano, par le Fonds de développement de la vie associative et par la Collectivité de Corse. «Il y a également quelques donations, des sponsors et des mécènes, entreprises ou particuliers. Et la vente de nos créations: les photographies de William et les bijoux que je réalise sont vendus au bénéfice de l'association».

En 2020, l'arrivée du Covid vient freiner l'activité d'Art'Envol. «Pendant le confinement, on a malgré tout réussi à organiser des ateliers de poésie et des lectures par Zoom et à organiser une exposition virtuelle.» Puis les activités ont repris progressivement de l'ampleur. Depuis 2024, l'association propose une nouvelle activité, avec un atelier d'électroformage «une technique qui permet la création de bijoux ou de petits objets légers et très détaillés, en recouvrant de métal des matériaux très divers, notamment des végétaux». Pour cette année, elle devrait éditer trois ouvrages et initier un projet d'intérêt dans

les collèges autour de l'éthique en photographie, «il s'agit d'expliquer qu'on ne fait pas n'importe quoi avec une photo et de résister la photographie en tant qu'activité artistique». Mais surtout, elle a conclu un partenariat avec le Groupe d'entraide mutuel U Scontru qui a pour vocation d'aider les personnes atteintes d'un handicap à la suite d'un traumatisme crânien ou de toute autre lésion cérébrale acquise à sortir de leur isolement social. Déjà présent sur Ajaccio et Bastia, U Scontru a étendu son rayon d'action à l'Extrême-sud de l'île. De son côté, Art'Envol compte un nouveau bénévole pour former au dessin et au modelage «des activités qui nécessitent un matériel léger, ce qui nous permettra d'aller proposer des ateliers aux patients de l'hôpital de Sartène».

Art'Envol compte chaque année entre quarante et cinquante adhésions. «Au début, les gens qui adhéraient le faisaient plus pour nous soutenir que pour prendre part à nos ateliers; aujourd'hui, on a plus d'adhérents qui viennent y participer. Et s'ils ne sont pas très nombreux, ceux que l'association a pu sauver de l'isolement, elle les a bien sauvés. Certains ont repris assez de confiance en eux pour envisager de donner à leur tour des cours à des personnes valides ou à envisager de se reconvertis.» ■ **Elisabeth MILLELIRI**

*Leader (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale) est un programme européen de développement rural qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux. Il est relayé par des groupes d'action locale, responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie définie sur le territoire donné et qui assurent l'accompagnement technique et administratif des porteurs de projets.



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

SOCOTRI

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Casamozza du 31 décembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SICA sous Forme de Société par Actions Simplifiée

Dénomination : STELLA

Siège : Lotissement Via Romana, 1, Casamozza, 20243 Prunelli Di Fiumorbu

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3750 euros

Objet : Cette Société a pour objet de créer ou de gérer des installations ou équipements ou d'assurer des services dans la filière fruits et légumes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Stefano VENTURINI, demeurant Lotissement Via Romana, 1, Casamozza, 20243 Prunelli Di Fiumorbu

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 02

FOGA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-dit Cavone

Pôle d'Activités de Campo Dell'Oro

20090 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à Ajaccio du 19/12/2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : FOGA

Siège : Lieu-dit Cavone, Pôle d'Activités de Campo Dell'Oro, 20090 Ajaccio

Durée : 99 ans

Capital : 1000 euros

Objet : Boulangerie, pâtisserie, viennoiserie, fabrication et vente sur place et à emporter de produits alimentaires et annexes y compris pizza et de boissons ; Restauration rapide sur place et à emporter.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Olivier, Ghjuvan, Petru FABBRI, demeurant Valle Pacce Maria, 20167 Afa.

Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

N° 03

CASTEL PATRIMOINE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 500 euros

Siège social : 5, rue Maréchal Ornano

20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AJACCIO du 3 janvier 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

CASTEL PATRIMOINE

Siège social : 5, rue Maréchal Ornano, 20000 Ajaccio

Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

L'acquisition, la prise à bail, de tous biens immobiliers en vue de leur location meublée professionnelle ou non ; La gestion de son patrimoine par bail, location, achat, vente ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ;

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 500 euros

Gérance : Monsieur Emmanuel Pascal CASTELLANI, demeurant 8, Rue du Capitaine Livrelli, 20000 Ajaccio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
La Gérance.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 19/12/2024, il a été constitué une S.A.S. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : ARTAÏS

Objet social : Location gérance d'un fonds de commerce de ventes aux détails de bijoux fantaisie, coutellerie, prêt-à-porter, accessoires de mode, etc.

Siège social : Immeuble Reginella - Avenue de la République - 20260 Calvi

Capital : 1.000 €

Durée : 70 ans.

R.C.S : Bastia

Président : Madame Anaïs ARTUSO, demeurant Avenue de la République à CALVI (Haute-Corse) ;

N° 05

LA PETITE CRECHE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Rond-Point de Lecci

R.N 198, 20137 Lecci

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date PORTO-VECCIO du 18 décembre 2024, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : LA PETITE CRECHE

Siège : Rond Point de Lecci, R.N 198, 20137 Lecci

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 5000 euros

Objet : La création et la gestion d'un ou plusieurs établissements d'accueil de jeunes enfants de type micro-crèche.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur ISONI Nicolo, demeurant Route de Benciugnu, 20137 Porto-Vecchio.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

N° 08

SCOLA DI VINU

SARL au capital de 2.000 €uros

Siège social : Avenue Noël Franchini
20090 Ajaccio

539 894 840 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 01/11/2024, l'associée unique a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Christophe GIROUX de ses fonctions de Gérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 09

VIGGIAN'ELLE CONSULTING

Société Par Actions Simplifiée

Au capital de 100 €

Siège social : 76, rue du Gros Murger
78600 Maisons-Laffitte
912 602 018 R.C.S Versailles

AVIS DE PUBLICITE LEGALE

D'un procès-verbal de l'associé unique du 18 décembre 2024, il résulte que : Le siège social a été transféré, à compter du 01/01/2025, du 76, rue du Gros Murger, 78600 Maisons-Laffitte au 37, Cannes et Piatana 20113 Olmeto.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

* Ancienne mention :

Le siège social est fixé : 76, rue du Gros Murger, 78600 Maisons-Laffitte

* Nouvelle mention :

Le siège social est fixé au 37, Cannes et Piatana, 20113 Olmeto.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le représentant légal.

N° 10

METERA

Société Civile de Portefeuille

Au capital de 2.543.000 euros

Siège social : Rond-Point de Lecci
20137 Lecci-909182628 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 16 DECEMBRE 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du Rond-Point de Lecci, 20137 LECCI au chez Isoni, route de Benciugnu, La Trinité, 20137 PORTO-VECCIO à compter du 16 décembre 2024, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

N° 11

LES COCOTTES

SAS au capital de 1500 €

Siège social : 10, Querciolelli

20213 Sorbo-Ocagnano

892 662 909 RCS de Bastia

L'associé unique, en date du 23/12/2024, a décidé de transférer le siège social au Domaine du Levant 1 - Bâtiment B - 1615, avenue de Borgo - 20290 Borgo à compter du 23/12/2024. Mention au RCS de Bastia.



N°12
**REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
 COMMUNE DE MURZO**

**PROCÈS-VERBAL PROVISOIRE
 DE L'ÉTAT D'ABANDON MANIFESTE NUMÉRO 01/2025**

Vu les articles L 2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, Nous soussigné François PAOLI,
 Maire de la commune de Murzo,
 Avons constaté le 07 Janvier 2025 que la bâtie cadastrée B 265 et le terrain attenant cadastré B 264 situés 88 strada di Muna, ainsi que la cave située dans une bâtie cadastrée B 711 située 36 stretta di u fornu sur la commune de Murzo, dont le propriétaire est M. Michel ASTOLFI, décédé,
 Sont envahis par des plantes sauvages (ronciers, lierre), la toiture de la bâtie cadastrée B 265 est effondrée et les fenêtres et portes sont manquantes, ainsi que la porte de la cave cadastrée B 711 ; et qu'ils sont en état d'abandon manifeste.
 Qu'au vu de nos constatations les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon : débroussaillage, réfections de la toiture (B 265) et des menuiseries (B 265 et 711).
 En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 07 janvier 2025 à douze heures et avons signé.

Fait à Murzo le 07 janvier 2025.

N°13

AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

AVIS DE MARCHÉ

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

TRAVAUX

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Commune de Zonza.

Correspondant : DYCKE Benoit,

Mairie annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

FRANCE.

Tél : 04-95-71-53-80 - Télécopieur : 04-95-71-49-18

Courriel : bdycke.dst@zonza.corsica

Adresse internet du profil d'acheteur : https://zonza.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_2928_1065410.html.

Objet du marché : Travaux de construction d'un abri pour estrade

Caractéristiques principales : Le projet consiste à couvrir une estrade située sur la place de l'église avec un abri en métal

Quantités [fournitures et services], nature et étendue [travaux] : Il est demandé une structure maçonnerie pour les fondations et les éléments de fixation et une structure métallique avec une couverture pour la partie abri. Une seule variante en Corten est autorisée

Possibilité de présenter une offre pour un lot, plusieurs lots, tous les lots

Durée du marché ou délai d'exécution : 3 mois à compter de la notification du marché.

Date prévisionnelle de commencement des travaux : 03 Mars 2025

Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges [règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif].

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 03 Février 2025 à 12:00

Délai minimum de validité des offres : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2025-001

Date d'envoi du présent avis à la publication : 02 Janvier 2025.

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif et technique peuvent être obtenus : Commune de Zonza

Correspondant :

DYCKE Benoit

Mairie annexe

20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio

tél. : 0495715380, courriel : st.slpv@zonza.corsica

Renseignements relatifs aux lots :

Lot n° 1 : Gros œuvre - maçonnerie.

- Réalisation des fondations et des pièces de fixation en béton pour la structure métallique

Exécution : 2025-03-03

Lot n° 2 : Structure métallique - couverture.

- Réalisation d'une structure métallique et de sa couverture pour créer l'abri de scène

Exécution : 2025-03-03.

N°14

SCP MORELLI MAUREL & Associés
 7, rue Maréchal Ornano - BP 203 Cedex - 20179 Ajaccio
 Tél : 04 95 21 49 01
 Mail : contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
 Au plus offrant et dernier enchérisseur

**ADJUDICATION LE
 MERCREDI 19 FÉVRIER 2025 à 8h30**

**AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO
 4, BOULEVARD MASSERIA à AJACCIO**

DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE Département de la Corse du Sud sur la commune de Porto-Vecchio :

En la copropriété cadastrée D 1880, dénommée Le Nautilus

- le lot n° 23 : un appartement au 2ème étage de type 4 de 97,95 m² comprenant un hall d'entrée, un wc, deux salles d'eau, 3 chambres, un séjour avec coin cuisine donnant une terrasse de 115 m² qui dessert 3 côtés de l'appartement.

- le lot n° 41 portant le n° 11 du plan au 2ème sous-sol : un emplacement pour véhicule à usage de parking

- le lot n° 98 portant le n° 17 du plan au rez-de-chaussée : un local à usage de cave de 6 m²

MISE A PRIX : 250.000 EUROS

Visite des lieux le 21 janvier 2025 de 10 h à 12 h

par ministère de la SELURL ACTIJURIS 2A - Maître Antoine BETTINI [04.95.77.16.59] Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRÉCISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano à AJACCIO [20000] et sur son site internet <https://www.corsicalex-avocats.com/>

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'Ajaccio.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 23 décembre 2024

POUR EXTRAIT. [20220151].

N°16



CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél. 04.95.31.69.67

cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 11 Décembre 2024, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle.

Dénomination sociale : « LA CAFET »

Siège Social : BASTIA [20200], 10, Avenue Maréchal Sébastien.

Capital social : 500,00 €.

Durée : 99 ans.

Objet : La création, l'acquisition et l'exploitation de tous fonds de commerce de restaurant, débit de boissons.

Président : La SARL « DGFM HOLDING », au capital de 1.000 €, ayant son siège social à VILLE DI PIETRABUGNO [20200], Les Terrasses de Funtanone, Bât A, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 938 216 090, représentée par Monsieur François-Marie MARIANI demeurant à BASTIA [20200], 13, Bd De Gaulle.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis, Le liquidateur.



PREFET DE CORSE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

DIRECTION DE LA MER ET DU LITTORAL DE CORSE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

2ème Insertion,

Par arrêté préfectoral n° R20-2024-11-25-00002 en date du 25 novembre 2024, le préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud, informe le public de la tenue d'une enquête publique en vue du projet de révision du décret de la réserve naturelle de SCANDOLA. Ce projet a pour objectif de renforcer la protection du patrimoine naturel de la réserve naturelle de SCANDOLA.

L'enquête publique se déroulera durant 36 jours consécutifs, du mercredi 8 janvier 2025 à 9h00 au mercredi 12 février 2025 à 17h00. La mairie de CALVI, située «Avenue Commandant Marche, 20260 CALVI» est désignée siège de l'enquête publique.

Par décision du Président du Tribunal Administratif de Bastia n°E24000026/20 en date du 19 septembre 2024, ont été désignés Madame Carole SAVELLI, en qualité de présidente de la commission d'enquête, Madame Carole BOUCHER et Monsieur Jean-Paul MARANINCHI, chacun en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Nicolas POGGI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

La commission d'enquête se tient à disposition du public pour recevoir des observations écrites ou orales lors des permanences dans les lieux suivants et selon les jours et créneaux horaires définis ci-dessous :

Mairie d'OSANI Le Village 20147 OSANI	Mardi 14 janvier 2025 et jeudi 30 janvier 2025 (de 09h30 à 12h00)
Mairie de GALERIA Place de la Mairie 20245 GALERIA	Mercredi 8 janvier 2025, lundi 3 février 2025 et mercredi 12 février 2025 (de 09h00 à 12h00)
Mairie de CALVI Avenue Commandant Marche 20260 CALVI	Mercredi 8 janvier 2025, jeudi 23 janvier 2025, mardi 4 février 2025 et mercredi 12 février 2025 (de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)
Mairie de PIANA Place de la Mairie 20115 PIANA	Mercredi 8 janvier 2025, lundi 27 janvier 2025, mardi 4 février 2025, mercredi 12 février 2025 (de 09h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00)

N° 18

EUREX FIFM BASTIA
**TRAITEMENT DE DONNEES
INSULAIRES "T.D.I."**
Société à Responsabilité
Limitée Unipersonnelle
Au capital de 33.066 euros
Siège social : Immeuble I Crocivii
ZI de Migliacciaru
20243 Prunelli Di Fiumorbo
323 528 901 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 6 janvier 2025, l'Associée Unique a décidé :
- de remplacer, à compter du 6 janvier 2025, la dénomination sociale "TRAITEMENT DE DONNEES INSULAIRES "T.D.I"" par "EUREX-FIFM TDI" et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de modifier, à compter du 6 janvier 2025, la date de clôture de l'exercice social au 30 septembre, et de modifier en conséquence l'article 17 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 19

Transports GIGI
Barchetta - 20290 Volpajola

Aux termes d'un procès verbal d'une AGO en date du 4 septembre 2024, il résulte que les mandats de Monsieur FABIANI Jean Pierre - ALTUS CONSULTANTS - et DSP FINANCES (Suppléant) sont arrivés à échéance. Il n'est pas désigné de nouveaux commissaires aux comptes. Mention au RCS Bastia.

N° 17

Une réunion d'information et d'échange avec le public a lieu à la Tour de GALERIA (commune de GALERIA), le vendredi 17 janvier 2025 à 14h00.

Afin que toute personne intéressée puisse prendre connaissance du projet, l'ensemble des pièces du dossier, est tenu gratuitement à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

* sur support « papier » aux endroits suivants :
- Mairie d'OSANI aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie, à l'adresse suivante : « Le Village, 20147 OSANI ».

- Mairie de GALERIA aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie, à l'adresse suivante : « Place de la Mairie, 20245 GALERIA ».

- Mairie de CALVI aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie, à l'adresse suivante : « Avenue Commandant Marche, 20260 CALVI ».

- Mairie de PIANA aux heures habituelles d'ouverture au public de la mairie, à l'adresse suivante : « Place de la Mairie, 20115 PIANA ».

* sur un poste informatique mis à disposition du public aux mairies de CALVI et de PIANA aux adresses et aux horaires cités ci-dessous :

* sur le registre d'enquête dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5738>.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public peut consigner ses observations et propositions :

* sur chaque registre d'enquête papier, établi sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par la présidente de la commission d'enquête, tenu à disposition du public aux mairies d'OSANI, de GALERIA, de CALVI et de PIANA aux adresses et aux horaires cités ci-dessous ;

* sur le registre dématérialisé via le lien suivant :
<https://www.registre-dematerialise.fr/5738> ;

* par courrier électronique à l'adresse suivante :
enquete-publique-5738@registre-dematerialise.fr ;

* par correspondance postale adressée à l'attention de la présidente de la Commission d'enquête et avec la mention « ne pas ouvrir », à la mairie de CALVI jusqu'au dernier jour de l'enquête, le cachet de la poste faisant foi, au siège de l'enquête : « Mairie de CALVI, Avenue Commandant Marche, 20260 CALVI ».

Les observations transmises par courrier électronique seront publiées et consultables sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5738>. Et donc visible par tous.

Il pourra être pris connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête durant un an sur :

* le site internet de la préfecture de la Corse-du-Sud :
<https://www.corse-du-sud.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques> ;

* le site internet de la préfecture de Haute-Corse : <https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques> ;

* le site internet de la préfecture Maritime de Méditerranée :
<https://www.premar-mediterranee.gouv.fr/pages/synthese-des-consultations> ;

* le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/5738> ;

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de l'enquête publique et après l'avis du Conseil d'État, est la prise du décret portant révision du décret de la réserve naturelle de SCANDOLA signé conjointement par le Premier Ministre, la Ministre de la Transition écologique, de l'Énergie, du Climat et de la Prévention des risques et le Ministre délégué auprès de la ministre du Partenariat avec les territoires et de la Décentralisation, chargé de la Mer et de la Pêche.

Autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées : Monsieur le Préfet de Corse - Préfet de la Corse-du-Sud - Direction de la mer et du littoral de Corse - Service gestion intégrée de la mer et du littoral - téléphone : 04 95 32 92 61.

N° 20

LGA
SAS au capital de 1000 €
Siège social : Résidence Sainte Lucie
Bât 6 - Chemin de Sainte Lucie
20200 Bastia
951 296 516 RCS Bastia

L'AGE du 02/01/2025, a décidé de transformer la société en Société à Responsabilité Limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 02/01/2025 et a nommé en qualité de gérant Monsieur Jean-Charles LINTINGRE, demeurant Résidence Sainte Lucie - Bât 6 - Chemin de Sainte Lucie - 20200 BASTIA. Du fait à la transformation, il est mis fin aux fonctions du Président. Modification du RCS Bastia.

N° 21

SNBY
SCI au capital de 1.000 euros
Siège social : Lieu-dit Tanello
Mora dell'Onda - 20137 Lecci
793 155 185 R.C.S. Ajaccio

Lors de l'AGE du 23/12/2024,
- Le siège social a été transféré à Résidence Stella di Mare, Etg 4, route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCIO, à compter du même jour, et l'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.
- il a été institué une clause d'agrément pour toute cession et l'article 13 des statuts a été modifié en conséquence. Mention RCS : Ajaccio.

N° 22

Dénomination : LOUBOAT
Forme : SAS société en liquidation
Capital social : 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Mezzane
20230 Santa-Lucia-Di-Moriani
897 781 852 RCS de Bastia

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Aux termes de l'AGO en date du 30 septembre 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Stéphane Battesti-Crouin demeurant Villa Lou, Lieu-dit Mezzane, 20230 Santa Lucia di Moriani et prononcé la clôture de liquidation de la société. La société sera radiée du RCS du Bastia.

Le liquidateur,

N° 23

ALFONSI HOLDING
SAS au capital de 500 €uros
Siège social : Casa Martino
20167 Afa
921 076 204 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 23/10/2024, l'associé unique, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,

Le Président.

N° 24

POL INTERIM

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 €
Siège social : Rés la Palmeraie - Bât b
Bd Louis Campi - 20090 Ajaccio
RCS Ajaccio 853 417 749

**AVIS DE PUBLICATION
LÉGALE**

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale en date du 22 septembre 2024, les associés ont constaté que, conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, les capitaux propres de la société sont devenus inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément à la loi, il a été décidé de ne pas dissoudre la société et de poursuivre son activité.

Les formalités requises ont été effectuées auprès du greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Franchi Mélanie, Présidente.

N° 25

MAYJO

SC au capital de 2000 €
Siège social : Prato di Giiodola
20250 Corte-913377370 RCS de Bastia

L'AGE du 05/09/2024 a décidé de changer le capital social en le portant de 2000 € à 1262000 €.
Mention au RCS de Bastia.

INSERTION

La Société dénommée SCI V BRONZINI DE CARAFFA ET Y LEANDRI, société civile immobilière, dont le siège est à BASTIA [20200], 1, rue Luigi Giafferri, Place Saint Nicolas, identifiée au SIREN sous le numéro 409 178 019 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des associés prise le 14 novembre 2024 de la société susvisée, en application des statuts de la société, il a été décidé à compter de cette date, de :

1 - Modifier la dénomination de la société et l'article 3 des statuts en conséquence.

Ancienne rédaction : SCI V BRONZINI DE CARAFFA ET Y LEANDRI.

Nouvelle rédaction : Société Civile Immobilière LEANDRI et BRONZINI de CARAFFA.

2 - Modifier la gérance :

A été nommé comme co-gérant, en lieu et place de Monsieur Vincent BRONZINI de CARAFFA, décédé, Monsieur Jacques BRONZINI de CARAFFA, demeurant à BASTIA [20200], 15, Quai Albert Gillio, sans limitation de durée, aux côtés de Monsieur Yves LEANDRI déjà co-gérant.

En conséquence, ladite société est gérée à compter du 14 novembre 2024 par Monsieur Yves LEANDRI et Monsieur Jacques BRONZINI de CARAFFA, avec faculté d'agir ensemble ou séparément.

3 - Préciser l'adresse du siège social et de l'adresse visée dans l'objet social après changement administratif et modifier les articles 2 et 4 des statuts en conséquence

Avant modification : BASTIA [20200], Place Saint Nicolas, 1, rue Marbeuf et 2, Cours Pierangeli

Après modification : BASTIA [20200], 1, rue Luigi Giafferri, Place Saint Nicolas.

Pour avis. La gérance.

MINICONI

SC au capital de 1000 €

Siège social : Piana a Taola
20250 Casanova
984 429 894 RCS de Bastia

L'AGE du 05/09/2024 a décidé de changer le capital social en le portant de 1000 € à 541000 €. Mention au RCS de Bastia.

N° 28

CABINET LEONELLI
Avocats
5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

LILOU
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.000 €
Siège social : Résidence L'absolu
Bât C, 932, Route Strada Impériale
20600 Furiani
RCS Bastia : 824 456 685

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à BASTIA du 31 Décembre 2024, il a été décidé de transférer le siège social de la société, BASTIA [20200], 36, Boulevard Paoli à FURIANI [20600], 932, Route Strada Impériale, Résidence L'absolu, Bâtiment C, à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis,
La Gérance.

POUR ACCELERER VOS DEMARCHESES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE

SUR PLACE **OU PAR TELEPHONE**
N° 29

C.P. PLOMBERIE
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 500 euros

Siège social : 3, Rue Chanoine Leschi
20200 Bastia-RCS Bastia 819127770

Aux termes d'une délibération en date du 2 janvier 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à compter de ce jour de transférer le siège social Lieu dit Chiesa - 20264 SAN DAMIANO au 3, Rue Chanoine Leschi - 20200 BASTIA. Les articles des statuts y afférents ont été modifiés en conséquence.

La gérance,

N° 30

EUREX FIM BASTIA

LES BOUCHONS CORSES
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 50.000 euros
Siège social : ZI Tragone
N° 26 - 20620 Biguglia
432 292 647 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 25 novembre 2024 et du procès-verbal de la gérance en date du 2 janvier 2025, le capital social a été réduit d'une somme de 16600 euros, pour être ramené de 50.000 euros à 33.400 euros par rachat et annulation de 166 parts sociales.

La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : "Le capital social est fixé à cinquante mille euros [50.000 euros]."
Nouvelle mention : "Le capital social est fixé à trente-trois mille quatre cent euros [33.400 euros]."

Pour avis, La Gérance.

AVIS D'INSERTION
AMENAGEMENT
REGIME MATRIMONIAL

Article 1397 du Code Civil

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé à BASTIA [20200] 1, rue Luigi Giafferri le 27 décembre 2024, Madame Françoise Marie BUTTAFOCO, et son époux : Monsieur Jean-François FRANCHI demeurant à PIETRALBA [20218] chemin de Cu-menza, mariés à la mairie de PIETRALBA [20218] le 21 juin 1975 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable, ont aménagé leur régime matrimonial par un apport à la communauté de biens immobiliers appartenant en propre à Madame Françoise Marie BUTTAFOCO.

Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, par lettre recommandée avec accusé de réception ou exploit d'huis-cier en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour Avis, Le Notaire.


CABINET LEONELLI

Avocats

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia-Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

« SCI VICTORIA »

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.000 €

Siège social : Résidence Les Tamaris
Quartier Mozello, Route d'Ajaccio
20260 Calvi-RCS : 828 628 701

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à AJACCIO du 30 Décembre 2024, il a été décidé de transférer le siège social de la société, d'AJACCIO [20000], 10, Cours Général Leclerc à CALVI [20260], Route d'Ajaccio, Quartier Mozello, Résidence Les Tamaris, à compter du 1er Janvier 2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour Avis, La Gérance.

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sylvie MICHELI, Notaire Associé membre de la SCP GRIMALDI MICHELI à PRUNELLI-DI-FIUMORBO (Haute-Corse), ZI de Mi-gliacciaro, CRPCEN 20054, le 3 janvier 2025, a été conclu un changement de régime matrimonial.

ENTRE : Monsieur Pierre-Toussaint FANTI, artisan, et Madame Maryline Yvonne GOMES, secrétaire, demeurant ensemble à PIETROSO [20242] A Croce. Monsieur est né à VEZZANI [20242] le 25 mars 1962.

Madame est née à CHERBOURG [50100] le 5 décembre 1963.

Mariés à la mairie de VEZZANI [20242] le 30 décembre 2023 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

REGIME : Adoption de la séparation de biens des articles 1536 et suivants.

OPPOSITION : Les oppositions des créanciers à ce changement seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour avis,
Le notaire.


Funtana Corsa
source de fraîcheur

www.zilia5g.corsica 04 95 30 94 39

POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES

www.icn.corsica/publier-une-info

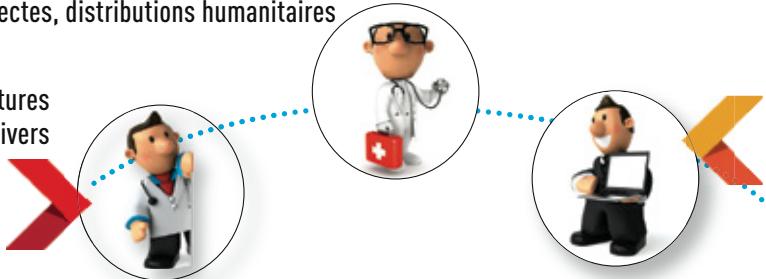
L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



SERVICE
GRATUIT

Dons de sang, services de garde,
collectes, distributions humanitaires

Permanences, fermetures et ouvertures
des services divers



Réunions,
colloques,
meetings



Assemblées générales,
conseils municipaux,
messes, cérémonies, travaux



Inscriptions,
recrutements,
concours



© stock.adobe.com/Julien Tomeur

sas ICN graphisme design

POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE,
JE ME RENDS SUR www.icn.corsica/publier-une-info



BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA



OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____



Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

Date et signature obligatoires



Ci-joint mon règlement par
 CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN CARTE BANCAIRE
N°

Expire fin Clé

les 3 derniers chiffres au dos
de votre carte bancaire

CORSICAPRESS EDITIONS SAS - RCS BASTIA 528 790 033



RÉSERVE NATURELLE DES BOUCHES DE BONIFACIO

Enfin un plan de gestion



Photo Jackmac34 • Pixabay

C'est un lieu unique doté d'un patrimoine écologique exceptionnel. L'avenir de l'espace marin de la Réserve naturelle de Corse «I Bucchi di Bunifazu» (RNBB) était au cœur des débats de l'Assemblée de Corse lors de la dernière session de 2024, le 19 décembre. Alors qu'une loi de janvier 2002 est venue confier la responsabilité de cet outil de protection de ces écosystèmes fragiles à la Collectivité de Corse, en novembre 2023, l'Office de l'environnement de la Corse (OEC) en a été désigné comme gestionnaire pour une durée de 10 ans, permettant à son président, Guy Armanet, de soumettre à l'Assemblée de Corse le projet de plan de gestion de la RNBB pour la période 2023-2032. «Ce document présente une stratégie claire et ambitieuse, susceptible de répondre aux enjeux écologiques, socioéconomiques et patrimoniaux du territoire. Il décline de manière très opérationnelle des actions qui assurent la bonne compatibilité des activités humaines avec la préservation du milieu», a-t-il expliqué à l'hémicycle en ajoutant que ces «objectifs déclinent l'état ou le fonctionnement souhaité par rapport à la situation actuelle de chaque enjeu». Si en amont de ce plan de gestion, l'OEC a déjà mis en place plusieurs actions pionnières comme l'interdiction de l'ancre des bateaux de plus de 24 mètres sur les herbiers de posidonie, une réduction de la fréquentation de l'archipel des Lavezzi de 30 % entre 2021 et 2024 ou encore le lancement d'une coopération transfrontalière avec la Sardaigne visant à créer une réserve «Man and Biosphere», le plan de gestion 2023-2032 s'articule pour sa part autour de trois grands enjeux: la préservation de la biodiversité, la gestion durable des usages et la protection du territoire. Ces priorités se déclinent à leur tour en 11 objectifs à long terme, 53 objectifs opérationnels et 168 actions concrètes, à l'exemple de la lutte contre les pollutions plastiques, de la gestion des espèces envahissantes et du suivi de la faune et de la flore. Ce plan de gestion, qui vient structurer les missions du gestionnaire, ambitionne d'atteindre la réduction des pressions sur la biodiversité, la préservation des ressources halieutiques, la gestion de l'hyper-fréquentation, la limitation de l'artificialisation du littoral ou encore la coopération à l'échelle de l'ensemble des Bucchi di Bunifazu. Validé par le conseil scientifique de la réserve naturelle et le préfet de Corse, ainsi que par le biais d'une consultation publique menée entre le 4 et le 27 octobre qui n'a fait l'objet d'aucune remarque, le plan de gestion de la réserve a été adopté par l'Assemblée de Corse, après un vote à l'unanimité. ■ Manon PERELLI

L'avenir du port de Bastia bientôt tranché

Ce vieux dossier pourrait bientôt connaître son épilogue. Le 19 décembre dernier, la conseillère territoriale de Core in Fronte, Serena Battistini, a profité de la séance de questions orales pour interroger l'Exécutif sur le projet de construction d'un nouveau port à Bastia. Un sujet qui ressurgit régulièrement sous les feux de l'actualité depuis une cinquantaine d'années «sans pour autant trouver de solutions concrètes», a-t-elle rappelé en demandant à l'Exécutif où en sont les projets de la Collectivité de Corse pour le port de Bastia. «Nous avons mené pendant 4 ans des travaux d'analyses poussées», a répondu Gilles Simeoni, assurant disposer de plusieurs scenarii. «Nous devons revenir devant l'Assemblée de Corse et avoir un débat public qui est impératif», a-t-il ajouté en précisant que le statu quo, qui «ne peut pas être un choix», a d'ores et déjà été écarté «car on est dans une situation de dérogation permanente en matière de sécurité», tout comme le prolongement de la digue Est. A contrario, à l'issue de ces études, deux hypothèses ont été retenues par le conseil exécutif, à commencer par le scénario d'un réaménagement lourd du bassin actuel, qui implique notamment la création d'un remblai de 34 000 m² sur la mer et de deux tunnels de contournement du centre-ville par l'Ouest. «La seconde option est celle de Portu Novu», a par ailleurs pointé le président de l'Exécutif en indiquant: «Le port serait construit en face de l'actuelle piscine de la Carbonite et s'arrêterait à peu près au niveau du camping des Sables rouges. Des études d'impact environnemental très approfondies ont été faites, selon lesquelles cela n'impactera pas ni le lido de la Marana, ni la plage de l'Arinella. Ce port serait d'une taille inférieure par rapport au projet initial de la Carbonite et cette diminution de la taille du port permettrait de faire appel à de nouvelles techniques, notamment de ne pas avoir des digues totalement en béton, mais des digues avec des plots qui laisseraient passer le courant marin et auraient beaucoup moins d'impact et d'influence, y compris sur l'herbier de posidonie». «Ces deux options sont complètement expertisées d'un point de vue technique et d'impact écologique», a-t-il posé en insistant: «Nous avons aujourd'hui tous les éléments qui nous permettront de prendre notre décision en notre âme et conscience». La date où ce dossier viendra devant l'Assemblée de Corse n'a toutefois pas été définie. ■ MP

ÉLECTRORADIOLOGIE MÉDICALE

RENTRÉE 2025, UN DIPLÔME PROPOSÉ À AJACCIO



Photo Mart Production • Pexels

Pour faire face à la pénurie de manipulateurs en électroradiologie médicale et former les futurs professionnels aux plus près des besoins constatés, le Lycée Fesch d'Ajaccio proposera dès la rentrée 2025 un diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique.

Depuis plusieurs années déjà, hôpitaux, centres d'imagerie médicale et organisations professionnelles médicales et paramédicales alertent sur une pénurie de manipulateurs en électroradiologie médicale. Un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales [IGAS] de 2020 mettait déjà en évidence un métier en tension, «*mal connu et surestimé par la statistique publique*», le nombre de manipulateurs en électroradiologie médicale était évalué entre 27 000 et 28 000 professionnels, bien en deçà de l'effectif de 37 428 figurant en 2019 dans le répertoire national Adeli. Manque d'attractivité et absence de reconnaissance du statut de soignant étaient les principales causes identifiées par l'IGAS. Cette pénurie, constatée aussi dans d'autres pays tels que l'Italie, le Royaume-Uni, l'Australie ou le Vietnam, se vérifie dans la majorité des territoires français, dont la Corse. En effet, l'Agence régionale de santé de Corse [ARS] a quantifié, dans le cadre d'une enquête d'opportunité, un besoin de 86 postes à court et moyen terme [dix ans] dont 44 postes sur les seuls plateaux techniques actuels. D'où l'idée de proposer sur place une formation qui permettrait à la fois à répondre à un besoin de professionnels dans l'île, d'offrir des perspectives d'emplois, mais aussi d'éviter aux étudiants corses des déplacements hors de Corse qu'ils ne peuvent pas toujours se permettre. Deux types de formations existent en France: le diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale et le diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique. Dans les deux cas, les études durent trois ans et comportent enseignement théorique et stages en hôpitaux, cliniques ou centres d'imagerie. Au vu des attentes, des initiatives visant à renforcer l'offre de formation au plus près des besoins voient peu à peu le jour. Ainsi, en 2024, le lycée Sévigné de Charleville-Mézières, en Champagne-Ardenne, a mis en place un diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie théra-

peutique, en collaboration avec le Centre hospitalier intercommunal Nord Ardennes confronté à une forte pénurie.

Dans le cadre de ses compétences, la Collectivité de Corse peut adapter la carte des formations professionnelles initiales telles que CAP, bac professionnel ou BTS, en tenant compte des besoins du territoire. Aussi, à la demande du Lycée Fesch d'Ajaccio d'approuver l'ouverture du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale, les conseillères exécutives en charge de la santé et de l'éducation et de la formation ont travaillé dans ce sens avec un rapport qui a été soumis à l'Assemblée de Corse et adopté à l'unanimité le 19 décembre 2024. Dès la rentrée 2025, le Lycée Fesch d'Ajaccio proposera donc ce diplôme ouvert aux titulaires du bac qui devront s'inscrire via Parcoursup. La formation prévoit plus de 4 000 heures dont la moitié en stage, avec des lieux d'apprentissage répartis sur l'ensemble de l'île, les différentes structures professionnelles s'étant montrées très favorables à ce que leurs établissements soient des terrains de stages privilégiés, afin de fidéliser les futurs manipulateurs et favoriser l'insertion professionnelle des diplômés. Par la suite, une formation par la voie de l'alternance, très attendue également par les professionnels de santé, pourrait aussi être mise en place. Les titulaires du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale sont en mesure de réaliser des actes relevant de l'imagerie médicale, de la médecine nucléaire, des explorations fonctionnelles et de la radiothérapie qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche. Ils sont formés à accueillir le patient, le prendre en charge, dialoguer avec lui et son entourage et sont tenus au secret professionnel. Ils peuvent exercer dans des structures de santé publiques comme privées [hôpitaux, cliniques, cabinets de radiologie, centres de radiothérapie...]. Douze places sont prévues pour la rentrée 2025. Le coût de mise en œuvre de cette formation a été estimé à 240 000 € ■ AN

EXPOSITION

Femme, vie, liberté

Le 16 septembre 2022, à Téhéran, Mahsa Amini, une étudiante iranienne d'origine kurde de 22 ans, mourait sous les coups portés par la police des moeurs, trois jours après son arrestation. Son crime ? «Port de vêtements inappropriés» : le voile qu'elle portait laissait voir quelques cheveux. L'annonce de sa mort provoqua de nombreuses manifestations qui, violemment réprimées, se soldèrent par la mort de plusieurs centaines de manifestants et l'arrestation de dizaines de milliers de personnes. Lors des funérailles de Mahsa Amini on entendit scander «Femme, vie, liberté»; un cri rapidement devenu un slogan repris par des millions de personnes, notamment sur les réseaux sociaux. En septembre 2023, Aménéh Moayedi, graphiste iranienne créait la page Facebook «Poster for Iran» sur laquelle des artistes étaient invités à publier une affiche ayant pour thème: «Femme, vie, liberté». Plus de 150 artistes, de 40 nationalités différentes ont répondu à cet appel. Leurs créations témoignent de l'élan international en soutien aux revendications des femmes iraniennes pour leurs droits et libertés. Elles sont régulièrement exposées. Ici, le Fonds régional d'art contemporain de Corse fait dialoguer ces affiches avec des œuvres issues de sa collection: de courts films d'animation de Niyaz Azadikhah, notamment *Channel 2* (2011), *Refuge* (2011) et *Another Birth* (2020), qui offrent une réflexion incisive sur la sororité et la relation entre espace public et intime et abordent la question de l'autonomie féminine. À ce corpus s'ajoute, une œuvre de Françoise Grossen, *Embryo* sculpture réalisée en corde en 1987, qui symbolise la contrainte.

Du 9 janvier au 14 février 2025 (du lundi au vendredi, 9h-12h/ 14h-18h). Galerie Una Volta, Bastia. [04 95 32 12 81](tel:0495321281) & una-volta.com



THÉÂTRE

Les règles du savoir-vivre dans la société moderne

En 1994, le dramaturge Jean-Luc Lagarce présentait une pièce, pour laquelle il s'était inspiré du manuel de bonnes manières de la baronne de Staffe, publié au XIX^e siècle. Écrite au départ pour un seul personnage, «la Dame», la pièce explore avec un humour mordant les conventions sociales et la manière dont certains usages, certains protocoles codifient encore nos existences, de la naissance à la mort, en passant par fiançailles, mariage, baptême et veuvage. Pour toute circonstance, la Dame a une réponse, une ligne de conduite à observer. Car au fond: «*Naître, ce n'est pas compliqué. Mourir, c'est très facile. Vivre, entre ces deux événements, ce n'est pas nécessairement impossible. Il n'est question que de suivre les règles et d'appliquer les principes pour s'en accommoder, il suffit de savoir qu'en toutes circonstances, il existe une solution, un moyen de réagir et de se comporter, une explication aux problèmes, car la vie n'est qu'une longue suite d'infimes problèmes qui, chacun, appelle et doit connaître une réponse. Il s'agit de connaître et d'apprendre, dès l'instant déjà si mondain de sa naissance, à tenir son rang et respecter les codes qui régissent l'existence. Il s'agit enfin de contrôler ses peines, de pleurer en quantité nécessaire et relative, de juger de l'importance de son chagrin et toujours, dans les instants les plus difficiles de la vie, d'évaluer la juste part qu'on leur accorde*».

La compagnie Théâtre Alibi a adapté le texte pour trois comédiens et un musicien, avec une scénographie épurée en bi-frontale. Une desserte roulante à surprises symbolise le temps qui file et son éternel recommencement.

Les 10, 11 et 12 janvier 2025, 20 h 30. Fabrique de théâtre, Bastia. [04 95 39 01 65](tel:0495390165) & <https://www.facebook.com/theatre.alibi/>

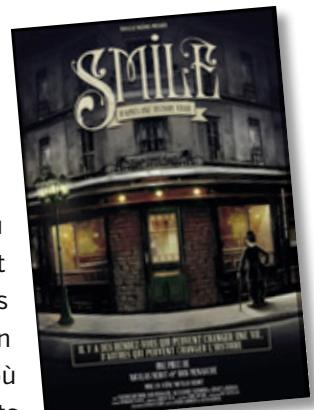


Smile

Nous sommes en 1910 à Londres. Un jeune homme de 19 ans, petit acteur dans une troupe de cabaret, a donné rendez-vous dans un café à une jeune comédienne qui évolue dans la même revue et dont il est follement épris. Il est ému, plein d'appréhensions mais aussi d'espoirs. Il ne sait pas encore à quel point cette soirée va changer sa vie. L'argument de cette pièce pourrait se résumer à: comment Charles Spencer Chaplin est devenu Charlie Chaplin, comment a-t-il ébauché son personnage de Charlot? Se pourrait-il qu'il ait suffi d'une jeune fille à charmer et d'un barman le mettant au défi de l'imiter en marchant avec sa canne et son chapeau melon? Nicolas Nebot et Dan Menasche ont conçu sans doute la première pièce de théâtre entièrement en noir et blanc, des décors aux costumes en passant par les maquillages des comédiens, avec un éclairage qui concourt à renforcer l'illusion d'être plongé dans un film d'avant-guerre. Un film parlant, toutefois avec des dialogues ciselés, et où s'invitent aussi des procédés de mise en scène tels que ralentis, accélérés, flashbacks et changements de points de vue.

Le 17 janvier 2025, 20 h 30. Salle rouge, Espace Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio.

[04 95 70 99 95](tel:0495709995) & www.portovechju.corsica



CARNETS DE BORD

par Béatrice HOUCHARD

LEURS VŒUX

IMAGINAIRES

Tous ont adressé leurs vœux aux Français: Emmanuel Macron, tradition oblige, le 31 décembre 2024 à 20h. Les autres, via un message vidéo sur internet. D'année en année, les vœux des responsables politiques ne sont jamais très originaux. On peut donc se permettre d'imaginer les vœux qu'ils font, mais qu'ils n'avoueront pas.

EMMANUEL MACRON: S'ACCROCHER. En attendant que la dissolution de l'Assemblée soit de nouveau possible, en juillet, ne pas entrer dans la polémique sur une éventuelle démission. Il faudrait une situation de blocage total pour qu'il en arrive là, ce qui ouvrirait la voie, non plus à une crise politique qui est déjà là, mais à une crise institutionnelle.

FRANÇOIS BAYROU: ÉVITER LA CENSURE. Le Premier ministre prononcera le 14 janvier son discours de politique générale, ce grand moment qui laisse souvent peu de souvenirs. Tout de suite après ce discours, une motion de censure sera déposée par la France insoumise. Les socialistes n'ont pas encore fait savoir s'ils la voteront (c'est probable). Le Rassemblement national ne devrait pas censurer le gouvernement, qui tiendra donc après le 15 janvier. Question: tiendra-t-il encore après la présentation du budget de l'État, en février ou en mars? Suspense.

BRUNO RETAILLEAU: ÉVINCER WAUQUIEZ. Étonnant de popularité au ministère de l'Intérieur, alors que personne ou presque ne le connaît avant l'été en dehors de la Vendée, il va tenter de continuer, avec son sans-faute, de plaire à droite et éventuellement à l'extrême droite pour marcher

sur les plates-bandes de Marine Le Pen et contrarier les ambitions de Laurent Wauquiez, le président de son parti, Les Républicains.

LAURENT WAUQUIEZ: SURVEILLER RETAILLEAU. Et attendre son premier faux pas (voir ci-dessus).

GÉRALD DARMANIN: ÊTRE PARTOUT. Depuis qu'il est ministre de la Justice, il s'agit dans tous les sens comme lorsqu'il était ministre de l'Intérieur. Il veut régler le problème des narcotrafiquants en s'occupant, notamment, de la situation dans les prisons. Pour un peu, il nous ferait croire qu'un ministre a des pouvoirs illimités.

MICHEL BARNIER: ATTENDRE. Fort de sa popularité d'ancien Premier ministre qui n'a pas démerité malgré la censure, il continuera de regarder les sondages en songeant à l'élection présidentielle. Il paraît qu'il y pense depuis qu'il a 20 ans.

JEAN-LUC MÉLENCHON: TOUT FAIRE PENTER. Le leader de La France insoumise ne cessera pas de demander la démission d'Emmanuel Macron. Parce qu'il ne jure que par «le bruit et la fureur», voire la révolution. Mais aussi parce qu'en 2027 il aura 76 ans (c'est beaucoup) pour l'élection présidentielle. Et qu'une élection anticipée empêcherait les socialistes de se remettre en ordre de bataille avec un candidat sérieux.

OLIVIER FAURE: ÊTRE ENFIN PRIS AU SÉRIEUX (voir ci-dessus) ET RESSUSCITER LE PARTI SOCIALISTE. Mais ce vœu est peut-être un rêve.

XAVIER BERTRAND: NE PAS BRÛLER LES ÉTAPES. Il aurait été ministre de la Jus-

**NOS VŒUX?
QU'ILS SE CONSACRENT
TOUS À LA PEINTURE.
À PLEIN TEMPS.**



tice si Marine Le Pen n'y avait pas mis son véto (malgré les dénégations de François Bayrou, c'est l'hypothèse la plus probable). Début juillet, comme président de la région des Hauts-de-France et passionné de cyclisme, il accueillera à Lille le Tour de France pendant quatre jours. «*Nous avons quelque chose qui nous dépasse et qui nous rassemble!*», dit-il du Tour. Une déclaration très politique en vue de 2027.

EDOUARD PHILIPPE: REGARDER LA MER. Au Havre sur la digue nord par temps de tempête et sur la plage quand il fait beau. Surtout, en dire le moins possible pour rester populaire, se préparer et ne sortir du bois qu'à bon escient.

MARINE LE PEN: COMPTER LES JOURS. La décision des juges, le 31 mars, marquera-t-elle la fin de ses ambitions politiques à cause d'une peine d'inéligibilité immédiatement applicable? Si tel est le cas, ce sera un séisme politique.

JORDAN BARDELLA: VIEILLIR UN PEU. En se préparant à remplacer Marine Le Pen si elle est inéligible (voir ci-dessus). Jordan Bardella, en 2027, n'aura que 31 ans. Emmanuel Macron en avait 39 en 2017. Les Français, après tant de désillusions, auront-ils envie d'élire un président encore plus jeune à l'Élysée?

MARIE-CLAIREE CARRÈRE-GÉE: REVENIR. Ministre chargée de la Coordination gouvernementale pendant trois mois et deux jours dans le gouvernement de Michel Barnier, elle ne manquerait pas de travail dans celui de François Bayrou, où les divergences commencent à faire un peu de bruit.

Bonne année à tous! ■

